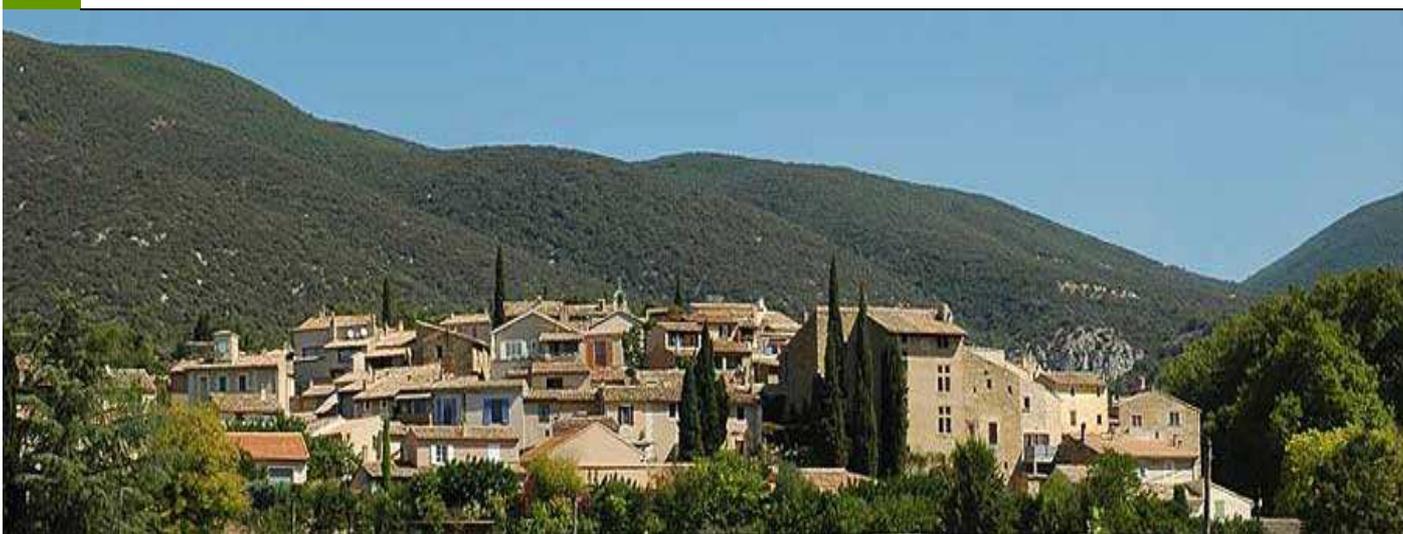


De Source Sûre



Édito

Chères Vauginoises, chers Vauginois,

Un bel été s'achève à Vaugines et cette année nous avons enfin le plaisir de retrouver une vraie vie de village grâce à notre "café de la fontaine" devenu très rapidement un agréable lieu de rencontre et d'échange.

Je tiens à remercier tout particulièrement les nombreux bénévoles du comité des fêtes qui tout au long de l'année et surtout pendant la période estivale contribuent à l'animation de notre village.

Cependant, la vie du village ne s'arrête pas le 31 août et vous pourrez voir plus loin dans le bulletin que Vaugines accueille de nouvelles activités sportives et culturelles. Nous sommes très heureux de voir que la vie associative reste toujours très dynamique.

C'est aussi la rentrée pour l'équipe municipale qui reste motivée pour de nombreux projets communaux.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très agréable rentrée.

Philippe AUPHAN

	pages
<i>Vie municipale</i>	2
<i>Vie associative</i>	8
<i>Les infos</i>	12
<i>Ecole de Vaugines</i>	9
<i>Comité feux de forêt</i>	13
<i>Captage de l'eau</i>	12
<i>Activités périscolaires</i>	14
<i>Joies et peines</i>	15
<i>Agenda 2016</i>	15

Vie municipale

Les comptes-rendus détaillés des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie de Vaugines.

www.vaugines.fr

Résumé - conseil municipal du 24 mai 2016

◆ Convention d'occupation du domaine public - montant de la redevance

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le restaurant, le bar et les chambres d'hôtes de la place de la mairie ont une terrasse sur le domaine public.



L'occupation du domaine public (trottoirs, places) par un commerce doit répondre à des conditions fixées par l'autorité administrative qui est en charge de sa gestion, généralement la commune. Elle nécessite

une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, qui prend la forme d'un arrêté ou d'une convention et entraîne le paiement d'une redevance.

Il propose de définir une convention d'occupation du domaine public fixant les règles de cette occupation et propose un tarif annuel de 1 € du m².

Après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de convention d'occupation du domaine public
- fixe le tarif annuel de redevance d'occupation du domaine public à 1 € le m² occupé
- autorise monsieur le maire à signer les conventions avec les exploitants.

◆ Acquisition de la parcelle B 219 pour la création d'un jardin partagé

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°1_2016 concernant l'acquisition de la parcelle

B_279 pour la création d'un jardin partagé.

Il informe le conseil municipal que le vendeur, monsieur ALAMELLE, a demandé, en hommage à madame Valentine TAVERNIER, d'appeler le jardin partagé "Le jardin de Valentine" et il souhaiterait également pouvoir utiliser la borne d'arrosage.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (4 abstentions : P. ALAMELLE, V. TOUSSAINT, M. PELLEGRIN, T. RIQUE).

- autorise monsieur le Maire à appeler le jardin partagé : "le jardin de Valentine".
- autorise monsieur ALAMELLE à utiliser la borne d'arrosage moyennant l'installation d'un compteur et le paiement de l'eau.

◆ Adoption du projet de création d'un jardin partagé et demande de subvention auprès du conseil départemental

Madame TOUSSAINT présente le projet de jardin partagé.

Il sera géré par une association de type loi 1901. Une charte et un règlement intérieur assureront son bon fonctionnement.

Actuellement, le projet est porté par une quinzaine de villageois.

Il est prévu une cinquantaine de parcelles à cultiver.

Le but de cette mise à disposition est à la fois social et économique (subvenir aux besoins des foyers en contrepartie d'une participation annuelle) et pédagogique (sensibilisation du public aux problématiques environnementales au travers d'animations).

Vu le plan de financement de l'opération arrêté à la somme de 11 415 € hors taxes.

Considérant que la commune est susceptible de recevoir le soutien du département de Vaucluse dans le cadre du «dispositif départemental des aménagements paysagers et de la nature en ville», volet «jardins familiaux en Vaucluse»,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de jardin partagé
- approuve le plan de financement de l'opération, arrêté à la somme de 11 415 € hors taxes
- sollicite du département de Vaucluse l'attribution d'une subvention de 35 % du montant hors taxes de l'opération.

Résumé - conseil municipal du 16 juin 2016

♦ Attribution des subventions aux associations

Madame OCCELLO présente les demandes reçues en mairie et rappelle les modalités pratiques des dossiers de demandes de subvention.

Suite à la proposition de la commission, le conseil municipal attribue les subventions suivantes :

- Comité des fêtes : 6500 €
(1 contre – 2 abstentions), Mr Pellegrin membre du bureau du comité des fêtes n'a pas pris part au vote
- Lire a Capello : 1700 € (1 abstention)
- Association des Parents d'élèves : 500 € (unanimité)
- Amicale des sapeurs-pompiers de Cucuron : 750 € (unanimité)
- Centre Culturel Cucuron Vaugines : 750 € (1 abstention)
- Maisons Familiales Rurales (MFR) : 200 € (unanimité)

♦ Avis sur le projet d'extension du périmètre de la communauté de communes Luberon-Monts de Vaucluse aux communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté du 31 Mars 2016 par lequel monsieur le Préfet de Vaucluse a arrêté le schéma de coopération intercommunale de Vaucluse qui prévoit la scission de la Communauté de Communes Les Portes du Luberon de la manière suivante :

- l'extension de la Communauté de Communes Luberon – Monts de Vaucluse aux communes de LAURIS, LOURMARIN, PUGET, PUYVERT et VAUGINES à compter du 1^{er} Janvier 2017,
- l'extension de la Communauté Territoriale Sud Luberon aux communes de CADENET et CUCURON à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Il précise, concernant l'extension de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse, que l'arrêté de périmètre correspondant a été pris par monsieur le Préfet de Vaucluse le 2 juin 2016, et notifié aux maires des communes incluses dans ce projet de périmètre afin de recueillir l'accord de chaque conseil municipal.

A compter de la notification, les conseils municipaux disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sur le projet de périmètre est réputé favorable.

Il précise enfin que la modification de périmètre de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse sera prononcée par arrêté préfectoral, après accord des conseils municipaux des communes incluses dans ce projet de périmètre. Cet accord doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié au moins de la



population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nom-

breuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale (commune de Cavailon).

Ces précisions réglementaires apportées, Il invite les membres présents à se prononcer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse aux communes de LAURIS, LOURMARIN, PUGET sur DURANCE, PUYVERT et VAUGINES tel que précisé par monsieur le Préfet de Vaucluse dans son arrêté du 2 Juin 2016.

◆ Répartition des sièges de conseillers communautaires

Ce point sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

◆ Débat concernant les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable dans le cadre de la procédure de révision du POS valant élaboration du PLU.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la procédure de révision du POS valant élaboration du PLU, il est prévu que le conseil municipal débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur le Maire, rappelle que la procédure de révision du POS a été prescrite par délibération en date du 22/05/2014 et propose que ce débat puisse se dérouler lors du présent conseil municipal.

Il précise que les orientations générales du PADD portent sur les principes suivants :

1. GARANTIR UN DEVELOPPEMENT RESPONSABLE, GARANT D'UNE VIE LOCALE DYNAMIQUE

- 1.1. affirmer le caractère villageois de Vaugines...
- 1.2. tout en préservant la morphologie du centre historique...
- 1.3. sans oublier d'intégrer les contraintes en matière de risques et de réseaux dans les choix de développement

Résumé - conseil municipal du 7 juillet 2016

◆ Tarif des Temps d'Activités Périscolaires

Madame ANGELETTI, déléguée aux affaires scolaires, présente l'organisation des activités périscolaires pour la rentrée 2016/2017.

Ces activités sont encadrées par des intervenants professionnels. Le coût par enfant pour la rentrée prochaine est estimé à 210 € pour l'année scolaire.

Considérant :

- que le tarif annuel forfaitaire de 25 € pour un enfant et de 35 € pour une fratrie est inchangé

2. TENIR COMPTE DES RICHESSES NATURELLES ET PAYSAGERES DE VAUGINES, INHERENTES A LA TOILE DE FOND DU LUBERON

- 2.1. préserver les milieux naturels de Vaugines...
- 2.2. tout en garantissant le maintien des activités en zone agricole...
- 2.3. et en conservant l'identité paysagère de Vaugines, véritable reflet du Luberon.

L'objectif serait d'accueillir environ 50 habitants supplémentaires d'ici 10 ans, soit des besoins en logement estimés à 30 nouveaux logements (25 pour l'accroissement démographique et 5 pour le phénomène de desserrement des ménages).

Dix logements environ seront réalisés au sein du tissu bâti existant (densification, division parcellaire, dents creuses), et une vingtaine en extension du tissu bâti. Ainsi, en se fixant comme objectif de modération de consommation de l'espace une densité moyenne de 18 logements par hectare au sein du tissu existant et des nouvelles opérations d'aménagement, entre 1,5 à 2 hectares environ seront nécessaires pour permettre l'accueil de cette nouvelle population.

Après cet exposé, monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. Le projet de PADD est annexé à la délibération.

Une délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil.

depuis la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires,

- que la commune ne bénéficie plus de l'aide de l'Etat consentie l'année de mise en place de la réforme des rythmes scolaires,

le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation des familles pour l'année scolaire 2016/2017 à 35 € pour un enfant et à 55 € pour une fratrie.

◆ Adoption du règlement intérieur de la maison commune et de l'ancienne école

Monsieur le Maire explique que la maison

commune et l'ancienne école sont mises à disposition des associations et des particuliers, pour pratiquer des activités culturelles de loisirs, des réceptions familiales, des réunions ou des banquets.

Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation de ces salles municipales nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi qu'un règlement intérieur rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigé.

Il explique que ce règlement, annexé à la délibération, fera l'objet d'un affichage et d'une publicité en direction des utilisateurs de ces salles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur d'utilisation de la maison commune et de l'ancienne école.

♦ **Tarif de location de la maison commune et de l'ancienne école**

Considérant que les tarifs n'ont pas été révisés depuis 31 mai 2013, le conseil municipal à l'unanimité, révisé les tarifs de location comme suit :

MAISON COMMUNE

Gratuité pour le comité des Fêtes, le CCCV et Les Amis de l'Eglise

Pour les particuliers : location du vendredi 17 heures au lundi 10 heures

- 120 € pour les vauginois
- 350 € pour les extérieurs

Le paiement se fait à la réservation à l'ordre du Trésor Public

Pour les associations : pratiquant des activités hebdomadaires :

- 20 € par mois pour un forfait d'1h d'utilisation semaine
- 35 € par mois pour un forfait de 1h à 3h d'utilisation semaine
- 64 € par mois pour un forfait de 3h à 6h d'utilisation semaine

ANCIENNE ECOLE

Gratuité pour le comité des Fêtes, le CCCV et Les Amis de l'Eglise

Pour les particuliers : (goûter)

- 20 € pour les Vauginois uniquement pour une location de 13h à 18h

Pour une formation, assemblée générale, réunions diverses : (forfait une journée)

- 50 €

Pour une exposition : (forfait week-end à partir le 13h 30 le samedi jusqu'à 20h le dimanche)

- 60 € pour les Vauginois uniquement

Pour les associations pratiquant des activités hebdomadaires :

- 15 € par mois pour un forfait d'1h d'utilisation semaine
- 28 € par mois pour un forfait de 1h à 3h d'utilisation semaine
- 50 € par mois pour un forfait de 3h à 6h d'utilisation semaine
- Prêt gracieux aux Vauginois pour une activité gratuite n'excédant pas 3h.

Caution pour les deux salles :

- 500 € pour dégradations
- 100 € pour ménage

♦ **Accord local sur la composition du conseil communautaire Luberon Monts de Vaucluse**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 juin 2016 approuvant le projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse.

Le schéma départemental de coopération intercommunale de Vaucluse prévoit, à compter **du 1^{er} janvier 2017, l'extension de la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse aux communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines.**

En cas d'accord sur ce projet de périmètre, celui-ci sera prononcé par arrêté du préfet de Vaucluse avant le 31 décembre 2016.

La composition du conseil communautaire issu de l'extension est fixée conformément aux dispositions de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Au regard du droit commun, le nombre et la répartition des sièges au sein de l'EPCI au 1er janvier 2017 sont fixés notamment selon les règles de proportionnalité à la population municipale (cf. tableau ci-dessous).

Toutefois, les communes membres, si elles le souhaitent, peuvent s'accorder sur une modulation

dans la répartition des sièges de conseillers communautaires.

Un tel accord devra respecter les conditions suivantes :

- le nombre total des sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges issu de la répartition proportionnelle des II à IV de l'article L 5211-6-1, soit un maximum de 55 sièges ;

- la répartition des sièges entre les communes doit s'inscrire dans les règles d'écarts listés ci-dessous :

- ♦ être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- ♦ chaque commune doit disposer d'au moins un siège,
- ♦ aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges,
- ♦ la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la

proportion de sa population dans la population globale des communes membres sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle.

La majorité qualifiée des conseils municipaux nécessaire pour l'approbation d'un tel accord est constituée de :

- la moitié au moins des conseils municipaux inclus dans le périmètre représentant les deux tiers de la population totale,
- ou au moins les deux tiers des conseils municipaux inclus dans le périmètre représentant la moitié de la population totale.

Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres, tel est le cas de Cavaillon.

L'accord envisagé par les communes est le suivant :

Commune	population municipale 2016	Répartition de droit commun à titre informatif	Répartition selon accord local
Cavaillon	25636	22	24
Robion	4152	4	4
Cheval-Blanc	4113	3	4
Lauris	3785	3	4
Mérindol	1999	1	2
Les Taillades	1965	1	2
Gordes	1946	1	2
Maubec	1864	1	2
Cabrières d'Avignon	1750	1	2
Lagnes	1636	1	2
Oppède	1329	1	2
Lourmarin	1129	1	1
Puyvert	793	1	1
Puget	712	1	1
Vaugines	518	1	1
Les Beaumettes	245	1	1
TOTAL	53572	44	55

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer à 55 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse issue de l'extension à compter du 1/01/2017, et réparti comme proposé ci-dessus.

**Le maire reçoit le vendredi après-midi de 17 h à 18 h sur rendez-vous
La mairie est ouverte au public :**

mardi-jeudi-vendredi de 13h 30 à 17h et le mercredi de 9h à 12h

**Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51
Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr - site Internet : www.vaugines.fr**

◆ Signature de la convention APL avec l'Etat pour les logements de la place de la mairie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dès lors qu'un logement locatif est subventionné par l'Etat, une convention ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (APL) est obligatoirement signée en application de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation entre le représentant de l'Etat et le bailleur.

Le bailleur s'engage notamment à pratiquer un loyer inférieur à celui du marché pendant toute la durée de la convention et à choisir des locataires dont les ressources sont inférieures à un certain plafond

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le représentant de l'Etat.

Accord à l'unanimité

◆ Avenant au bail administratif du 2 juin 2016

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 mai 2016 le conseil municipal a autorisé la signature d'un bail administratif pour le local commercial, préparé par Maître LEVIT, notaire à CADENET.



Considérant que la surface habitable de l'appartement est de 55,465 m² telle qu'elle résulte du certificat établi par le cabinet VDI de CADENET, il a été convenu de modifier et de compléter le bail du 2 juin 2016.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer un avenant au bail administratif du 2 juin 2016 modifiant le montant du loyer comme suit :

- 800 € pour le local commercial

- 285,09 € pour le logement

Soit un loyer mensuel de 1085,09 € auquel s'ajoute 10 € d'avance sur charge.

◆ Annule et remplace la délibération n°21_2016 convention d'occupation du domaine public suite à une erreur matérielle

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 21 du 24 mai 2016 concernant la convention d'occupation du domaine public. Il expose qu'une erreur matérielle est intervenue dans la rédaction. Il s'agit d'un tarif mensuel et non annuel.

Il demande donc au conseil municipal de redélibérer. Oûi l'exposé de monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de convention d'occupation du domaine public

- fixe le tarif mensuel de redevance d'occupation du domaine public à 1 € le m² occupé

- autorise monsieur le maire à signer les conventions avec les exploitants.

◆ Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de monsieur Laurent METGE TOPPIN demandant à rebaptiser :

- la rue Basse « rue TOPPIN » en hommage à la famille TOPPIN dont plusieurs de ses membres ont eu des positions au sein de la gestion du village entre 1560 et 1905.

- la rue Haute « rue Georges de Bouliers » personnage illustre de Vaugines (1480-1549) responsable de la rénovation des bâtiments religieux et publics et, de ce fait, de la conservation du patrimoine vaugeois et qui serait selon monsieur METGE, l'ancêtre de tous les Vauginois de souche.

- le conseil municipal à l'unanimité n'est pas favorable à rebaptiser la rue Basse et la rue Haute mais propose que l'on parle de ces personnages sur les panneaux retraçant l'historique de VAUGINES qui doivent être installés prochainement.

Vie associative

Lire a Capello

Le deuxième trimestre s'est achevé avec le vide-grenier, où livres et gâteaux se côtoient, avec succès grâce au dynamisme des bénévoles et aux talents des pâtissières. Pour la Saint Jean, en liaison avec le comité des fêtes, une conteuse a charmé petits et grands pendant que certains s'essayaient à la confection de vin de noix.

Plusieurs séances de jeux de société ont été organisées en soirée avec Raphaël comme guide.

Pendant l'été nous avons organisé trois « escapades » : une sortie botanique avec Emmanuelle, où malgré la sécheresse des plantes ont pu être repérées, une présentation des santons de la crèche par Willy et une rencontre avec Marcel sur le thème de la vie à Vaugines autrefois. Devant le succès rencontré, nous pensons renouveler ces escapades sur d'autres thèmes.



Conférence "Vaugines autrefois"

Une exposition en hommage à Jean-Henri FABRE, prêtée par la Bibliothèque Départementale de Prêt, présente des planches illustrées et de nombreux ouvrages sur la flore et les insectes de

notre région. Elle sera visible jusqu'à la fin septembre.

Dans les prochains mois, devant leur succès, les séances de jeux de société continueront, un mercredi par mois pour les enfants, en soirée le mardi ou le vendredi pour les adultes.

Des affiches et des mails préciseront les dates. En septembre.

Denis LEVY SOUSSAN viendra présenter son livre « un doudou pour maman » Nous comptons sur le récit de voyage en Ethiopie de Martin et Elisabeth VIDECOQ. Une soirée photos sur Cuba est au programme de cet automne.



Si vous êtes nouveau venu à VAUGINES, venez nous voir. La bibliothèque est en réseau avec les six autres bibliothèques de la Communauté de Communes des Portes du Luberon, avec une carte à 6 € vous avez un grand choix de livres. L'adhésion est gratuite pour les enfants.

Pour être tenu au courant des manifestations, indiquez-nous votre adresse e-mail et nous vous enverrons nos informations : bibliotheque@vaugines.net

Bibliothèque place Capello, 84 rue Vieille 04 90 77 28 13

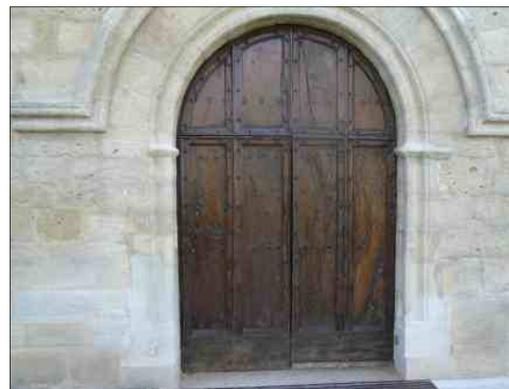
Horaires d'ouverture : mardi et jeudi 16h à 18h - mercredi 16h à 19h - samedi 17h à 19h (horaire d'été) ou 15h à 17h (horaire d'hiver à partir du changement d'heure officiel)

Les amis de St. Barthélemy

Des changements au sein de l'association
« Les amis de l'église Saint-Barthélemy »

Lors de la prochaine assemblée générale de l'association « Les amis de l'église Saint Barthélemy », une nouvelle élection des membres du bureau doit avoir lieu conformément aux statuts de l'association. Certains membres ne se représenteront pas aux postes qu'ils occupent actuellement ou pour tout autre responsabilité au sein du nouveau bureau.

Les fonctions concernées sont les suivantes : président, trésorier, secrétaire et responsable communication.



Plusieurs raisons motivent cette décision.

En premier lieu, l'objectif financier que les membres de l'association s'étaient fixés devrait être atteint voire dépassé. Nous avons participé aux financements des trois tranches des travaux de la restauration extérieure et nous devrions financer à terme, grâce à votre générosité, 100% du coût des travaux de la restauration intérieure.

En second lieu, depuis la création de l'association en 2008, pas moins de 80 manifestations ont été organisées par notre petite équipe. Ce challenge, quoique très motivant, nécessite un investissement humain important qui est, pour certains d'entre nous, de plus en plus difficile d'assumer.

Pourquoi cette information cinq mois avant l'échéance ?

Nous avons évoqué lors de précédentes réunions de l'association son avenir à moyen terme afin de lui donner une nouvelle vocation et de nouveaux objectifs.

Ce délai de cinq mois devrait permettre à toute personne intéressée de se manifester pour participer à la prochaine assemblée générale.

Nous espérons que les actions menées par l'association pourront perdurer afin de pérenniser le lien social qui s'est créé tout au long de ces années avec les Vauginois et les amis de l'église Saint-Barthélemy.

D'ici là, nous vous invitons à participer à nos futures manifestations pour l'année 2016

- Groupe « Eliza » Concert jazz le 15 octobre
- Groupe « Les Jazzouilleurs » Concert jazz le 5 novembre
- La clé des champs de Durance Chorale le 11 décembre

Le Président
Serge Nardin

L'atelier broderie

C'est la rentrée

Tous les lundis de 14 h à 17 h, à l'ancienne école, venez broder, tricoter ou coudre : c'est un bon moyen de se connaître, de discuter et de recréer un "esprit village"...



Pour tous renseignements : contacter Corinne LE BRUN-FREDDI
Tél. 06 09 34 81 45 - Courriel : lebrun.freddi@orange.fr

Place des arts

Inscriptions à l'Atelier Dessin et Peinture

Contacteur : Association Place des Arts à VAUGINES
Jocelyne MORAWIAK Tel : 06.21.14.76.53

Atelier de 9h30 à 11h à l'ancienne école
Les lundis matins : pour les adultes
Les samedis matins : pour les enfants et adolescents

Rentrée 2016 : adultes le lundi 5 septembre
enfants le samedi 3 septembre



Les champs du chant

OSEZ, CHANTEZ, LIBÉREZ VOTRE VOIX !

ATELIER CHANT, initiation à la pratique du chant en ensemble vocal

Vaugines, tous les jeudis de 18h30 à 20h30

Début des cours, Vaugines jeudi 22 septembre 2016 - 1er cours offert



Épanouir son potentiel vocal et créatif... Osez chanter devant les autres, entrer en résonance musicale avec le groupe et soi-même

- improvisation, chant spontané, technique vocale, interprétation
- répertoire chants sacrés et profanes du monde
- aucune connaissance en solfège demandée
- l'atelier est aussi une approche complémentaire d'un travail choral ou vocal traditionnel.

Renseignements : Association Les champs du Chant
Leschampsduchant.com - 06 82 86 95 79

La dolce vita

L'association LA DOLCE VITA, dont le siège social est 41, place de la Mairie à VAUGINES, est née avec le but principal de créer un échange entre les cultures italienne et française à travers plusieurs activités :

- l'organisation du Festival de cinéma en plein air « *Le Château en Italie* », qui a eu lieu au Château d'ANSOUIIS du 23 juin au 4 août 2016. Cette première édition, qui a vu la participation de presque 500 spectateurs, a été consacrée à la comédie à l'italienne des années 2000 à travers la projection de quatre films italiens en version originale sous-titrés : « *CATERINA VA EN VILLE* » (2003, de Paolo Virzì), « *LE CAIMAN* » (2006 de Nanni Moretti), « *LE PREMIER QUI L'A DIT* » (2010, de Ferzan Ozpetek) et « *LE DEJEUNER DU 15 AOUT* » (2008, de Gianni De gregorio).

- des cours de langue italienne qui auront lieu à partir du 3 octobre 2016 dans la salle de l'ancienne école de VAUGINES ; une première rencontre gratuite est prévue fin septembre au **Café de la Fontaine** où l'enseignante (dont la langue maternelle est l'italien) présentera le programme et prendra les inscriptions. Les leçons se dérouleront ensuite avec une fréquence hebdomadaire de 1h30



le lundi pour les intermédiaires et le mercredi pour les débutants, de 17h à 18h30 et de 18h30 à 20h selon les souhaits et le nombre de participants.

Prix : 50 € par trimestre (80 € pour les couples) +15 € adhésion annuelle à l'association.

Chaque fin de trimestre se terminera par un atelier de cuisine italienne.

Contact : Solange PASSALACQUA 06.41.99.35.57 ou 04.86.78.57.82 - sole.passa@gmail.com

Venez découvrir la culture italienne à travers sa langue !

- des soirées à thème organisées en partenariat avec d'autres associations culturelles du territoire, notamment des événements consacrés à la littérature, à la musique, au cinéma, aux arts de l'Italie ;
- des conférences sur l'art, des rencontres avec des auteurs, des ateliers, des formations et des stages ;
- la participation à des activités scolaires en école primaire, collège et lycée ;
- des échanges avec des associations italiennes ayant les mêmes buts.

Festivités de l'été

Encore un bel été à VAUGINES : inauguration pluvieuse mais heureuse du Café de la Fontaine et concert de la Philharmonique de VILLELAURE toujours joyeuse (organisés par la mairie), succès des concerts à l'église (ass. St. Barthélemy), expositions et rencontres thématiques (ass. Lire a Capello). Le comité des fêtes n'est pas en reste : course de carrioles inoubliable, aïoli, semaine festive ensoleillée clôturée par un fabuleux repas gaulois et émouvantes projections des films devant l'église..!

Les participants au concours de boules des enfants : Fleur, Louma, Layla, Baptiste, Alice, Margaux, Edouard, Adrien, Alexandre, Eloïse, Auguste, Mathys, Morgane.

Vainqueurs cette année avec 2 victoires et 26 points : Eloïse et Auguste ! Bravo !!

Et quelques photos pour se rappeler ces beaux souvenirs et patienter jusqu'à l'été prochain ! Bravo et merci à tous nos bénévoles. Grâce à eux, nos liens amicaux se sont encore renforcés et les touristes seront heureux de revenir l'an prochain !



**Un été
à
Vaugines..**



Les infos...

Le café de la fontaine...

Samedi 23 juillet

"On y croyait plus et finalement il est arrivé, notre café a bel et bien vu le jour.." C'est par ces mots que monsieur le Maire Philippe AUPHAN a commencé son discours d'inauguration du "Café de la Fontaine".

L'apéritif qui a suivi a permis à Nathalie et Pascal de montrer leur savoir faire et de se présenter aux Vauginois.



Captage de l'eau...

Le service public de distribution de l'eau potable a pour objet de fournir à tout usager une eau courante qui doit satisfaire à toutes les exigences la rendant propre à la consommation humaine. C'est l'un des services de proximité par excellence et l'un des plus anciens pris en charge par notre commune.

Dans le bulletin municipal n°65 du mois de mars 2016, nous avons évoqué le réseau de distribution d'eau potable de notre village ainsi que les contrôles non destructifs effectués chaque année, pour contrôler son bon fonctionnement. Voici maintenant, quelques informations sur le réseau de captation d'eau potable et son fonctionnement :

La commune de VAUGINES possède deux ressources en eau, situées sur son territoire :

- le captage de la source de Roque-rousse dont le débit est variable (1,6 m³/h à 3 m³/h),
- le forage des Teyssières (forage principal, d'une capacité de 18 m³/h et de secours d'une capacité de 4 m³/h),
- une troisième ressource était le captage de la source des Teyssières, actuellement déconnectée (source tarie depuis 2003).



Principes de fonctionnement

Les volumes produits par la source de Roque-rousse et le forage des Teyssières transitent par une chambre à vannes avant de rejoindre le même ouvrage, le réservoir dit « Bas service » d'une capacité de 200 m³.

Depuis le réservoir « Bas service » les eaux captées sont « relevées » par 2 pompes de 60 m³/h, une principale et son secours, vers le réservoir « Haut service » d'une capacité de 200 m³ également.

Ces eaux reviennent ensuite gravitairement dans le local de pompage du réservoir « Bas service » où elles sont stérilisées par traitement UV, avant d'être envoyées gravitairement dans le réseau de distribution du village.

Une campagne de mesures a permis d'analyser chaque secteur hydraulique et d'en définir le ratio de consommation ainsi que l'indice de fuites. Ce dernier permet de vérifier l'état du réseau par rapport à des valeurs référentielles et la nécessité ou pas, d'entreprendre des investigations complémentaires (recherche de fuites).

Avec un rendement supérieur à 90%, grâce à une efficace maintenance préventive, notre ressource en eau est ainsi optimisée.

En cette période de sécheresse et pour respecter les dispositions des articles 8 et 15 de l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2016 ainsi que répondre au courrier de l'agence régionale de la santé du 5 août 2016, les actions suivantes ont été engagées par la commune afin de diminuer la consommation d'eau dans notre village :

- affichage en mairie de l'arrêté en vigueur, conformément aux dispositions prévues à l'article 15 de ce dernier,
- arrêt de l'alimentation de la fontaine implantée dans la rue des grottes,
- arrêt de l'alimentation de la fontaine implantée place de la Mairie,

Ces deux modifications ayant été engagées à titre préventif, dans un souci d'économie de la ressource plus que par un manque d'eau avéré.

Quelques indicateurs de consommation :

Juillet 2016 → 5250 m3 soit 170 m3/jour.

Août 2016 pour la période du 01/08 au 08/08 → 1400 m3 soit 175 m3/jour.

Cette consommation est sensiblement équivalente à celle de l'année 2015 :

Juillet 2015 → 5100 m3 - Août 2015 → 5270 m3

Le conseil municipal reste vigilant afin que la campagne d'information et de sensibilisation sur les risques de pénurie d'eau potable ainsi que les divers arrêtés préfectoraux liés à la sécheresse qui sévit actuellement, soient bien perçus par l'ensemble des administrés.

CLIC Soleil Age...

Vous cherchez un soutien, des renseignements, une aide...

Vous avez plus de 60 ans, vous êtes un aidant familial, ou un professionnel et le quotidien devient compliqué. Vous rencontrez des difficultés.

Des aides au maintien à domicile aux aides financières...., le CLIC Soleil Age est là pour vous renseigner, vous orienter.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, nous venons à votre domicile pour l'évaluation de vos besoins.

Nous intervenons sur les cantons de PERTUIS et CADENET.

Le CLIC Soleil Age est un service gratuit.

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter au 04 90 08 87 64.

Nous vous accueillons au **CLIC Soleil Age**

4 rue de la Mairie 84240 GRAMBOIS – clic.soleilage84@wanadoo.fr.

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 fermé le mercredi



Comité Feux de Forêt

L'équipe municipale a exprimé sa volonté de redynamiser le Comité Communal Feux de Forêt et lance un appel à bénévoles, elle souhaite relancer son Comité Feux de Forêt et en profite pour remercier toutes les personnes qui y sont engagées.



Dans un contexte de sécheresse qui risque de devenir régulier, il paraît important de renforcer la protection des massifs vauginois (Coste Eyguière et Luberon) face aux risques feux.

Ici, la mission du comité est prépondérante. Il s'agit pour les membres bénévoles du comité d'assurer la surveillance des massifs forestiers, d'informer et de sensibiliser le public, de détecter les départs de feux et d'épauler les pompiers en cas de sinistre. Les bénévoles du comité sont reconnus et font partie intégrante du dispositif départemental de prévention et de l'aide aux services de lutte.

L'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt de Vaucluse (ADCCFF 84) anime le réseau de bénévoles et les soutient par la mise à disposition de moyens techniques et la formation.

Plus d'informations sur www.comites-feux-foret-vaucluse.com

Le comité est ouvert à toutes et tous. Pour devenir bénévole, il faut être majeur (ou avoir plus de 16 ans avec une autorisation écrite des parents) et avoir un minimum de temps libre l'été pour la surveillance. Si vous êtes intéressé(e)s, rendez-vous en mairie de Vaugines pour vous inscrire.

Activités périscolaires 2016 - 2017

Suite à l'indisponibilité de l'un des intervenants habituels, de nouvelles activités sont mises en place pour cette rentrée. **L'activité de chant - musique** sera désormais présente toute l'année. **Le théâtre**, animé cette année par Anaïs JAMET (professeur de chant également), sera actif sur les douze dernières semaines de classe (à la suite des activités pédagogiques complémentaires). Et le jeudi et vendredi, **une activité italien** sous la forme d'un atelier de découverte de la langue et de la culture italiennes destiné aux élèves de l'école primaire de VAUGINES.

L'atelier se concentrera sur le pouvoir évocateur du jeu, sur sa propriété de créer des liens entre l'activité manuelle et le travail intellectuel afin de stimuler l'apprentissage de mots, de phrases, de proverbes et de poésies italiens. La connaissance des traditions, des fêtes, des territoires de l'Italie fera également l'objet de certaines rencontres.

Activités envisagées :

- des jeux de groupe en plein air ;
- des lectures bilingues à l'aide du Kamishibai ;
- des travaux manuels à thème liés aux fêtes de Noël, Carnaval, Pâques
- création d'animaux à l'aide de papier (origami et découpage) et de pâte à modeler ;
- réalisation d'un cahier consacré à l'alphabet avec des mots et des images ;
- écoute de chansons et visionnage de courts-métrages ;
- réalisation d'un projet à montrer à la fin de l'année scolaire.



Les activités Chant – Musique et Théâtre animées par le duo Anaïs et François aboutiront, outre l'initiation aux arts, à créer un conte musical écrit et composé en partie par les enfants.

Les activités Arts plastiques, Initiation multisports, Expression corporelle suivent leur cours !

Comme chaque année, une réunion regroupant la commission affaires scolaires, la directrice de l'école et l'ensemble des intervenants a lieu fin août. Son objectif est de partager les objectifs et thématiques de chaque activité et d'échanger sur des points de convergence avec le projet d'école. Nous profitons également d'être tous ensemble pour faire le point sur les mesures de sécurité en lien avec le plan Vigipirate renforcé.

Nous espérons que ces activités contribueront à l'épanouissement social et culturel de nos enfants et à l'attachement qu'ils portent à leur école.

Bonne rentrée à toutes et tous !

Civilité

Les Vauginois se souviendront peut-être de l'article publié dans le bulletin municipal n°66 du mois de juin dernier relatif à des actes d'incivilité constatés dans notre village. Face à ces nuisances, il y a cependant des raisons d'espérer.

Depuis quelques jours, de petits monticules de boue s'échelonnaient le long de notre ruisseau communal « Le Laval » et ce, depuis la retenue de « Corrège » jusqu'au chemin de Roque-rousse. Je m'interrogeais sur leur origine : était-ce dû au travail nocturne d'animaux sauvages dont notre village est bien pourvu ? Eh bien non.

À mon grand étonnement, il s'agissait de l'engagement personnel d'un jeune Vauginois qui avait décidé de « curer » superficiellement le ruisseau afin d'en optimiser le débit peu important en ces temps de sécheresse.

Pour votre pleine information, le conseil municipal a engagé depuis lors des moyens plus conséquents pour rétablir le lit du ruisseau, en espérant la venue de la pluie pour en retrouver le débit.

Agenda

Manifestations vauginoises

SEPTEMBRE		
1 au 30	Bibliothèque	Exposition Jean Henry FABRE
18	Cheval en jeu	Fête du cheval
OCTOBRE		
2	Comité des fêtes	Repas de rue
8	Bibliothèque	Diaporama sur CUBA à 18h
15	Amis de St Barthélemy	Eglise : concert Jazz "groupe "Eliza"
23	Comité des fêtes	Fête du vin, marché de producteurs locaux
31	Comité des fêtes	Halloween
NOVEMBRE		
5	Amis de St Barthélemy	Eglise : concert Jazz "Les Jazzouilleurs"
11	Mairie	Cérémonie monument aux morts
DECEMBRE		
11	Comité des fêtes	Marché de Noël
11	Amis de St Barthélemy	Chorale "la clé des champs de Durance"
17	Comité des fêtes	Coupe du sapin et les 13 desserts

RAPPELS

- ◆ Tenez-vous informés sur vos obligations de débroussaillage.
- ◆ Une brochure est disponible en mairie.

Joies et peines

Décès

Josette ANDRE le 26 juin 2016
 Jean ANDRE le 21 juillet 2016
 Patrick DESSENSIS le 1er août 2016
 Yvan SAUNIER le 22 août 2016

Mariage

Claude BORIES et Françoise TARDITI le 18 juin 2016
 Yves CORVAISIER et Elizabeth MAZE le 18 juin 2016

Naissances

Mathys FABRE le 13 juillet 2016
 Lia CHAZALETTE le 30 juillet 2016

NUMÉROS D'APPEL DES SECOURS



Mairie de Vaugines

Place de la Mairie - 84160 Vaugines
Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51
Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr
site Internet www.vaugines.fr